



Rapporteur : Mme LEMONNE

11 - Mobilités

Convention de financement dans le cadre du 4ème appel à projets Fonds mobilités actives

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Dans le cadre du 4^{ème} appel à projets du fonds mobilités actives qui vise à soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d'itinéraires sur leurs territoires. Le Département d'Ille-et-Vilaine a déposé, le 13 septembre 2021, trois projets issus du programme « Mobilités 2025 » et du plan de relance et qui répondaient aux critères d'éligibilité de ce programme.

Ce sont les suivants :

- Liaison cyclable entre la commune de Saint-Sauveur-des-Landes et le futur PEM de Romagné ;
- Liaison cyclable entre les communes de La Mézière et La Chapelle-des-Fougeretz le long de la RD 637 ;
- Liaison cyclable entre Chantepie, Domloup et Châteaugiron, le long de la RD 463.

Dans son courrier du 13 janvier 2022, M. BERTHIER, Préfet de la région Bretagne a informé le Département de l'éligibilité des 3 dossiers à un soutien maximum de l'Etat de 1 548 501 €.

L'Etat a conclu, le 16 février 2022, avec l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), une convention de financement du fond mobilités actives dans le cadre du 4^{ème} appel à projets.

L'Etat propose désormais au Département d'Ille-et-Vilaine de signer la convention de financement relative aux projets.

Cette convention récapitule notamment pour chaque projet, le plan de financement prévisionnel, les dépenses subventionnables et l'échéancier prévisionnel du versement de la subvention.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement des trois projets éligibles au 4^{ème} appel à Projets Fonds Mobilités actives, jointe en annexe ;
- d'autoriser le président à signer la convention de financement avec l'Etat.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220618